

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **électricien**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire! Selon ce que je dois faire, je porte ou j'utilise :

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 ceinture porte-outils
- 5 protection des genoux
- 6 chaussures de sécurité
- 7 écran facial
- 8 masque de protection respiratoire
- 9 vérificateur d'absence de tension (VAT)
- 10 protection antibruit



Risque électrique: je maîtrise



Je travaille hors tension chaque fois que possible. J'assure ma sécurité et celle des autres en consignant l'installation. Je dois avoir en permanence sur moi mon titre d'habilitation électrique.

Risque électrique: je maîtrise

Quand le travail est effectué sous tension ou au voisinage de pièces nues sous tension, je porte les EPI adaptés à la situation et j'utilise des outils isolés ou isolants.

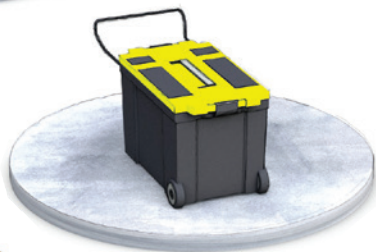


Je limite les postures inconfortables

J'utilise des aides pour réduire les postures inconfortables et je m'organise pour ne pas rester dans la même position.



Je limite les efforts physiques



Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.

→ Pour ne pas tomber de haut!



J'utilise des moyens d'accès en hauteur adaptés, sécurisés et en bon état.



Pas d'obstacle sur mon chemin

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.



→ Environnement de travail: je me protège



J'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger pour choisir les produits les moins dangereux et me protéger des produits chimiques.

Je me protège des poussières lors des travaux de perforation et de rainurage.

Lorsque je réalise des travaux bruyants ou que je travaille dans un environnement bruyant, je porte des protections auditives.

→ Risque amiante: je prends mes précautions

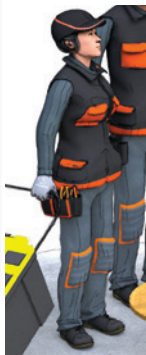
Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage). J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler: j'évite les émissions de poussières, je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé. Je respecte les règles de sécurité
au volant (respect des limites de vitesse,
interdiction du téléphone au volant...).



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6276

3^e édition • mars 2024 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2887-0 • © INRS
Illustrations J.-A. Deledda • Graphisme A. Lemaire • Impression Monsoise